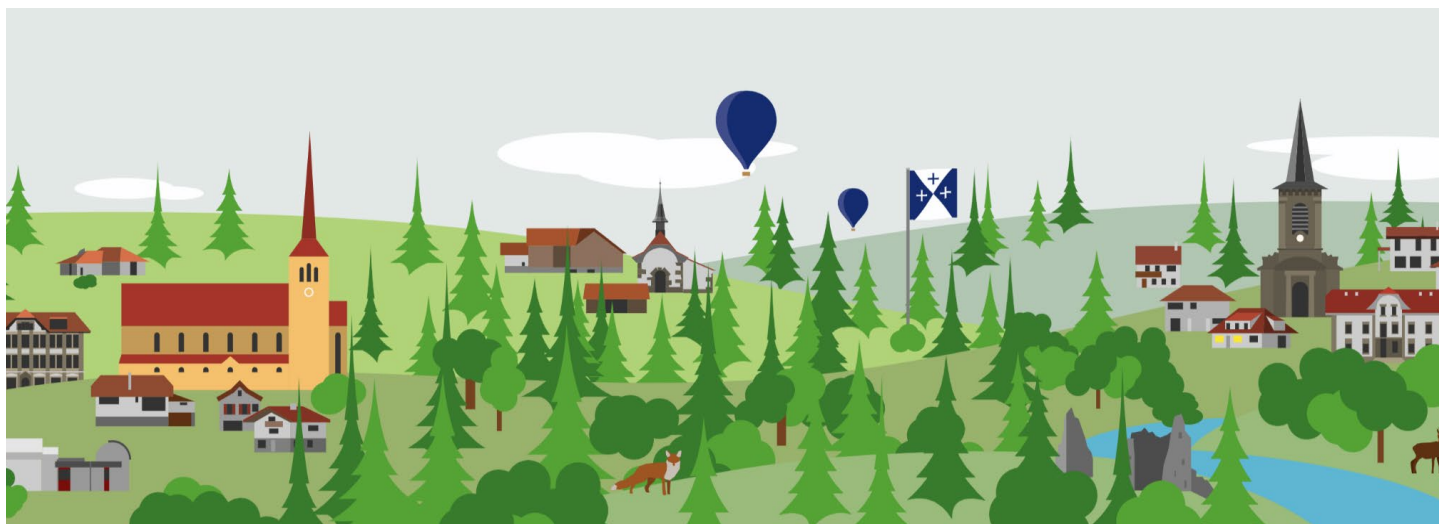




2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Bois-d'Amont

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Adresses et téléphones utiles

Emploi et Solidarité Coup d'Pouce

Cité-Bellevue 4
1700 Fribourg
026 484 82 40

Communauté d'Emmaüs

Route de la Pisciculture 6E
1700 Fribourg
026 424 55 67

Centre collecteur de Châtillon SANIMA

Route de la Comba 50
1725 Posieux
026 305 22 75
026 519 01 05

Fricompost SA Posieux

Récupération de déchets verts et recyclage
Route de la Comba 46
1725 Posieux
026 401 04 50

Station d'épuration (STEP) de Marly

Route de la Gérine 128
1723 Marly
026 436 33 77

Thommen SA

(anciennement Kaufmann SA)
Route du Fer 10
1762 Givisiez
026 460 75 80

Contact et infos

Commune de Bois-d'Amont

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
026 564 23 33
technique@bois-damont.ch
www.bois-damont.ch

Déchetterie site d'Arconciel

Route de Chésalles
(à côté du terrain de football)
Horaires d'ouverture :
Mardi et jeudi : 17h00 à 19h00
Samedi : 08h30 à 11h30

Déchetterie site d'Ependes

Chemin de la Gravière
(aux Râpes)
Horaires d'ouverture :
Mercredi : 17h00 à 19h00
Samedi : 08h30 à 11h30

Dépôt de branches

Chemin de la Molleyre 30
1731 Ependes
M. Christophe Wyss
Horaires de dépôt :
Lundi au vendredi : 08h00 à 19h00
Samedi : 08h00 à 17h00

**Pour toute information générale relative à la
gestion des déchets, contactez la commune.**

Déchets verts

Branches et feuilles



Les **branches** (diamètre maximal de **15 cm**) et les **feuilles uniquement** sont à apporter chez Monsieur Christophe Wyss, **Chemin de la Molleyre 30, 1731 Ependes**, 079 858 62 12.

Horaires : du lundi au vendredi 8h00-19h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

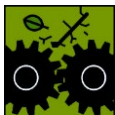
Particuliers : avec votre carte de compacteur.

Paysagistes : **sur rendez-vous avec M. Wyss**, uniquement pour les déchets produits sur le territoire communal. La limite est fixée à 5m³ de branches par propriétaire par année. Le propriétaire doit éliminer lui-même et à ses frais le dépassement. L'accès est refusé aux véhicules dépassant 3.5 t.

Zone tampon - Capricorne asiatique

Les branches provenant des habitations situées dans la zone tampon, selon la carte établie par le Service des forêts et de la nature, **doivent être déposées à la déchetterie d'Ependes dans la benne spéciale prévue à cet effet**. Elles peuvent également être apportées gratuitement chez Fricompost à Posieux. Toutefois, il est impératif d'emprunter l'itinéraire par Marly et Fribourg afin de rester à l'intérieur de la zone tampon.

Souches et troncs



Les souches et troncs sont à ramener chez Fricompost SA, route de la Comba 46, 1725 Posieux, 026 401 04 50.

Déchets de jardin



Sont acceptés dans les déchetteries : les mauvaises herbes, les tailles de fleurs, les racines de plantes sans pot.

Les billes d'hydroculture sont à déposer dans les déchets inertes.

Gazons



Les dépôts sont à effectuer auprès de l'agriculteur désigné pour votre secteur.

Horaires : du lundi au vendredi 8h00-20h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

Déchets alimentaires compostables



Les restes de repas et les déchets de cuisine tels qu'épluchures, restes cuisinés, marc de café et coquilles d'œuf sont acceptés.

Les os doivent être éliminés dans le sac poubelle.

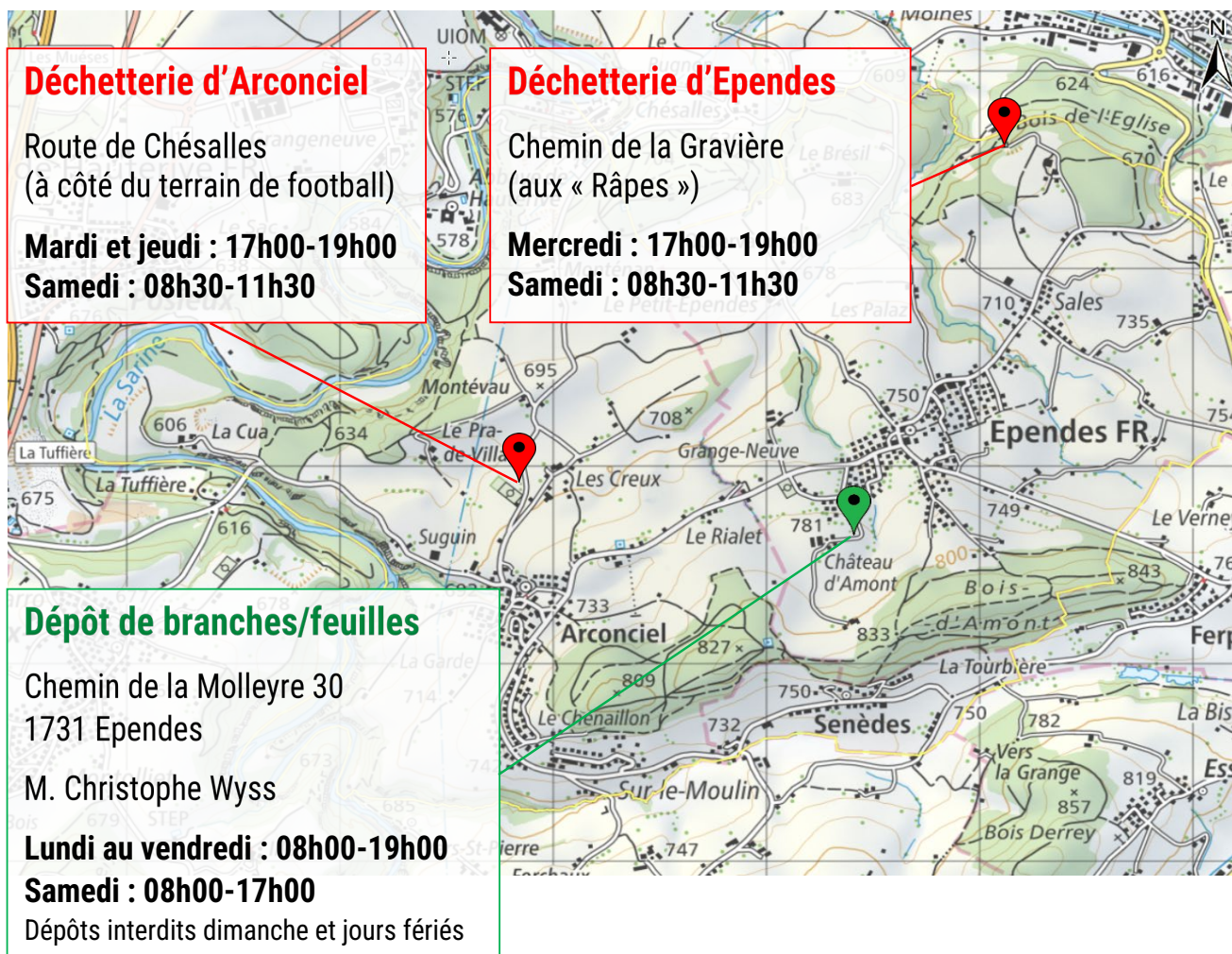
Déchetteries

Les déchetteries d'Arconciel et d'Ependes sont accessibles à tous les habitants de Bois-d'Amont, excepté les entreprises. Merci de présenter votre carte de compacteur pour légitimer votre présence auprès du personnel.

Adresses et horaires d'ouverture

Les déchetteries **sont fermées** les jours suivants :

- Jeudi 1^{er} janvier 2026, Nouvel-An
- Jeudi 14 mai 2026, Ascension
- Jeudi 4 juin 2026, Fête-Dieu
- Samedi 1^{er} août 2026, Fête nationale
- Samedi 15 août 2026, Assomption
- Mardi 8 décembre 2026, Immaculée Conception
- Jeudi 24 décembre 2026, Veille de Noël
- Samedi 26 décembre 2026, Lendemain de Noël
- Jeudi 31 décembre 2026, Veille du Nouvel-An





Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères

Dans les bennes compacteuses de l'Entente intercommunale. Maximum 35 kg par dépôt.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Acceptés dans les déchetteries : épluchures, restes cuisinés, coquilles, oeufs, marc café, sachets biodégradables. Refusés : gros os.



Déchets de jardin

déchets verts, compost : se référer à la page "Déchets verts" du MémoDéchets.



Verre

Bouteilles et bocaux divers. Les verres doivent être vidés de leur contenu et rincés. Sans couvercle, bouchon ou partie métallique.



Livres

Boîtes à livres à disposition à Ependes et à Arconciel. (anciennes cabines téléphoniques)



Bois

Doit être séparé des objets encombrants et placé dans la benne à bois. Longueur max. 2m. Bois autoclavé et traverses de chemin de fer pas repris.



Berlingots / Briques à boissons

A jeter avec les ordures ménagères.



PET

Seules les bouteilles à boissons ayant le sigle PET sont acceptées. Autres bouteilles ou emballage à éliminer avec les ordures ménagères.



Papier et carton

Les cartons vides doivent être écrasés.



Flacons en plastique avec bouchon

A rapporter dans votre commerce, ou à déposer dans votre sac poubelle.



Autres déchets plastiques

Les emballages, objets plastique, barquettes, couvercles fer blanc, cellophane, etc., à éliminer avec les ordures ménagères.



Capsules en alu

Seules les capsules **à café en aluminium** peuvent être déposées dans les déchetteries. Capsules plastique à jeter dans le sac poubelle.



Aluminium et boîtes de conserve

Boîtes conserves, tubes, feuilles ALU, barquettes, couvercles fer blanc ou ALU sont repris. Rincer l'objet et retirer l'étiquette.



Aérosols

A déposer avec les déchets spéciaux des ménages, en aucun cas avec l'aluminium et les boîtes de conserve.



Déchets spéciaux des ménages

Pesticides, détartrant, fond peinture, vernis, diluant à retourner aux fournisseurs. Petites quantités peuvent être amenées à la STEP de Marly (mer. 8h-11h30/13h30-16h ou sur appel 0264363377)



Piles et accumulateurs

Piles usagées à déposer dans le fût prévu à cet effet ou à rapporter au fournisseur.



Batteries d'autos payants

Batterie véhicule / vélo. A rapporter à **votre fournisseur**. Reprise en déchetterie CHF 10.-/batterie. (espèce ou TWINT).



Pneus

A rapporter à **votre garagiste**.



Tubes lumineux (néon) / LED

Ampoules et néons à déposer dans les tonneaux prévus à cet effet ou à retourner dans les points de vente.



Déchets de chantier

Issus de travaux de rénovation, transfo., constr. et matériaux provenant d'une activité agricole, artisanale ou industrielle, à amener à SFR Châtillon/Posieux.



Déchets inertes (petites quantités)

Verres cassés (boissons, miroirs, fenêtres, aquarium). Pots fleurs (pas plastique), céramique, porcelaine, terre cuite. Quantités **restreintes** carrelage, briques, pierres.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter dans votre commerce. Peuvent être amenés dans les déchetteries. Parties démontables doivent être séparées.



Électrique et électronique froid

Frigo, congélateur, lave-linge, sèche-linge, à rapporter au fournisseur.



Déchets encombrants combustibles

Objets combustibles, mobilier usagé, armoires, tables, chaises, bois peints, matelas, tapis, skis. **A démonter** et retirer les éléments métalliques.



Couche-culotte

A éliminer avec les ordures ménagères, dans la benne compacteuse. Ristourne accordée sur facture annuelle des déchets.



Sagex

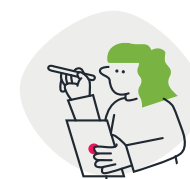
Accepté dans le conteneur des déchets encombrants.



Robidog

Installés sur le territoire communal afin de jeter les **déjections canines**.

Les types de déchets



Cendres de bois

Les cendres de bois **froides** à déposer dans la benne des déchets inertes.



Litière de chat

Litière (même biodégradable) et autres **déjections animales** : à évacuer dans les ordures ménagères.



Médicaments

Médicaments et thermomètres à mercure à ramener en pharmacie.



Huiles minérales et végétales

Huiles minérales (de moteur) et huiles végétales (de cuisine) sont récupérées, ne doivent pas **être mélangées**. Aucun liquide étranger, carburant, solvant, pétrole, etc. n'est accepté.



Textiles et chaussures

Vêtements, tissus ou chaussures réutilisables et propres à déposer dans les conteneurs dédiés, dans des sacs ficelés.



Dépouilles d'animaux

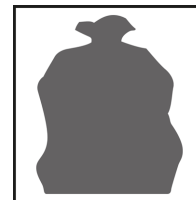
A déposer dans le centre collecteur Sanima à Châtillon (Posieux). Max. 250 kg, lundi au vendredi 13h15-14h15.

Ordures ménagères

La gestion de l'élimination des ordures ménagères est assurée par l'Entente intercommunale pour la gestion des déchets ménagers.

Les sacs poubelles sont à déposer dans l'une des 4 bennes compacteuses qui se trouvent aux endroits suivants :

Arconciel	à la déchetterie (à côté du terrain de football)
Ependes	sur la place de parc au centre du village
Ferpicloz	au lieu-dit La Tuilerie (derrière le bâtiment)
Le Mouret	à la déchetterie du Serté



➤ Benne compacteuse d'Arconciel

Horaires d'utilisation : ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Nous vous recommandons cependant d'éviter de l'utiliser la nuit.

➤ Bennes compacteuses d'Ependes, Ferpicloz et Le Mouret

Horaires d'utilisation : ces bennes sont hors service les dimanches et jours fériés.

En outre, la benne d'Ependes est accessible uniquement **de 07h00 à 20h45**.

En cas de non-respect de ces horaires ou du blocage de l'une des bennes, une amende de minimum CHF 20.00 vous sera facturée.

Pour un bon fonctionnement de la benne nous vous remercions de :

- mettre tous vos déchets **dans des sacs plastiques fermés**.
- ne pas surcharger le tambour : maximum 3 sacs de 35l., 2 de 60l. ou 1 de 110l., maximum 35 kg.
- ne pas introduire de longs objets, tels que manche à balai, tringle de rideaux...

En cas de panne, veuillez reprendre vos sacs et utiliser une autre benne.

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de laisser des sacs devant le compacteur.

Objets encombrants

La benne des objets encombrants est destinée uniquement aux objets n'entrant pas dans un sac 110 litres. Nous vous prions de bien vouloir démonter, dans la mesure du possible, les parties recyclables de votre objet (métal, bois, verre, etc).

Les objets encombrants qui entrent dans un sac 110 litres doivent être éliminés dans la benne compacteuse. Le Sagex fait exception.

Objets de seconde main

Les objets en bon état et qui fonctionnent peuvent être déposés à la « cabane à dons » dans les déchetteries d'Arconciel et d'Ependes.

Privilégiez toutefois Coup d'Pouce et Emmaüs qui récupèrent gratuitement les objets et meubles de seconde main.

Déchets d'entreprises

Sur demande préalable à l'administration communale, les entreprises peuvent livrer leurs déchets directement auprès de la SAIDEF, au tarif des actionnaires.

Mon réflexe « tri à la source »

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener aux magasins**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Robidog

La commune compte un certain nombre de poubelles à déjections canines (Robidog) sur son territoire. La litière pour chat n'est pas autorisée dans ces poubelles.